



Installation chaudiere Ma prime renov'

Par Julesvape

Bonjour,

Nous avons bénéficié d'une aide pour l'installation d'une chaudière granulés en remplacement de notre chaudière fioul. La gestion du dossier d'aide initié par nous puis géré par le prestataire poseur. Ils s'occupaient de tout.

Installation faite , livraison du chantier et facture faite.

Apparemment, le prestataire poseur fait appel à une société tierce qui lui avance les fonds et se fait rembourser une fois les aides versés.

Le hic, le prestataire poseur n'a visiblement jamais fournis les documents de livraison de chantier ainsi que la facture à Ma prime renov et n'a donc jamais été payé.

Il nous recontacte donc après 4 ans pour "trouver une solution" sinon ils viennent démonter notre installation...

Est-ce légal? J'en doute

N'étant pas responsable de leurs problèmes administratifs et comptable, je ne vois pas pourquoi ce serait à nous de gérer le problème.

Merci d'avance pour toute aide

Par yapasdequoi

Bonjour,

Cet installateur n'a aucun droit de venir chez vous démonter votre chaudière ! Peu importe le litige, on ne fait pas justice soi même.

Si vous avez bien respecté toutes vos obligations (paiements et justificatifs), vous n'avez rien à craindre.

S'il devient menaçant, appelez la police.

Par Julesvape

Nous on a la facture et la livraison de chantier.

Le prestataire poseur également (logique)

Par contre la société tierce qui n'a pas payé le prestataire n'a pas eu ou envoyé les papiers à Ma Prime Renov.

Du coup les délais sont dépassé pour se faire payer par Ma Prime Renov.

Selon lui, le client final reste le seul responsable.

Il évoque que le matériel reste sa propriété tant qu'il n'est pas payé. Sauf que n'étant pas le payeur je n'ai, je pense, pas à assumer ses problème de gestion comptable.